

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 1091)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 11

À la dernière phrase de l'alinéa 21, supprimer les mots :

« de l'Union ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.